

**DÉLIBÉRATION N° CB 17-09 DU 5 OCTOBRE 2017
RELATIVE À LA MODIFICATION DU 10^{ème} PROGRAMME POUR LA PRISE EN
COMPTE DE LA RÉHABILITATION DES ANCIENS SITES D'ÉPURATION PAR
ÉPANDAGE D'EAUX USÉES BRUTES**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
Vu la délibération n° CA 17-09 du 28 février 2017 relative à la définition de l'assiette des aides de l'agence pour les travaux de réhabilitation du site de Pierrelaye,
Vu la délibération n°CPPP 17-02 du 13 septembre 2017 soumettant au comité de bassin, pour avis conforme, les modifications du programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la prise en compte de la réhabilitation des sites d'épuration,
Vu le dossier de la réunion du comité de bassin Seine Normandie du 5 octobre 2017,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin Seine-Normandie donne un avis conforme sur les modifications suivantes du 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie

3.1.1 Défi 1 – Epuration des eaux résiduaires urbaines

Dans le **a- Actions aidées**, la puce suivante est ajoutée au premier paragraphe :

- *la réhabilitation d'anciens sites d'épuration par épandage des eaux usées brutes.*

La Secrétaire du comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président du comité de bassin



François SAUVADET